Marchés

Neovacs sollicite un dernier push avant la preuve clinique

C'est un appel au marché très important que la biotech parisienne Neovacs vient de lancer sur Alternext Paris. Détentrice d'un dossier de sécurité et de pharmacologie clinique particulièrement pertinent pour son anti-TNF Kinoïde, la biotech recherche un bridge financing à même de l'aider à démontrer l'efficacité clinique de son composé. L'option de l'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) pour récompenser et fidéliser les actionnaires existants, a été retenue. La souscription des actions nouvelles s'étendra du 19 février au 1er mars, avec l'objectif de créer 3 480 970 actions au prix unitaire de 1,80 € représentant un produit brut, prime d'émission incluse, de près de 6,3 M€. En fonction de l'appétence du marché, une clause de surallocation permettra l'émission de 522 145 titres supplémentaires, pour une rallonge d'un million d'euros environ. *« Suite à la présentation de nos derniers résultats scientifiques, notre titre a enregistré une croissance de 27 % entre le début de l'année et le 11 février »*, nous a confié Guy-Charles Fanneau de la Horie, CEO de Neovacs. *« Cette réactivité forte au newsflow, accompagnée d'un momentum positif pour les investissements boursiers en France depuis janvier 2013* **(1)**, *nous permettent d'engager sereinement la levée. »*

45 % de l'émission sécurisée

« Trouver un partenaire d'ici à fin 2014. »

Guy-Charles Fanneau de la Horie

Pour renforcer la confiance des futurs souscripteurs, Neovacs peut compter, une fois de plus, sur le soutien de ses actionnaires historiques. Truffle Capital et OTC Asset Management ont annoncé leur intention de souscrire à titre réductible, un montant d'1,35 M€. Ils céderont en outre une partie de leurs DPS à quatre investisseurs qualifiés, qui utiliseront ces droits préférentiels pour apporter un total de 1,47 M€. Les différents engagements de souscription représentent 45 % de la présente émission, dont 23,5 % à titre irréductible. La quasi-intégralité de ces fonds sera allouée à la réalisation d'une étude clinique de phase IIb pour le vaccin thérapeutique TNF-Kinoïde de l'entreprise, qui a vocation à améliorer les symptômes liés à la polyarthrite rhumatoïde. Cette indication de premier plan ouvre un marché potentiel de 12,7 Md€ à échéance 2015, selon le rapport *« Vision Gain Report / Rheumatoid Arthritis / World Drug Market 2011 - 2021 - Sept. 2011 »*. De quoi aviver l'intérêt des industriels qui alimentent une effervescence forte vis-à-vis des traitements de nouvelle génération dans les maladies auto-immunes, comme le prouvent l'accord de licence de 860 M€ entre Abbott et Galapagos conclu en février 2012 dans la polyarthrite rhumatoïde, le deal de 460 M€ signé entre Sanofi et Glenmark Pharmaceuticals également en février 2012 dans la maladie de Crohn, ou encore l'OPA de GlaxoSmithKline de 1,95 milliard d'euros sur Human Genome Sciences qui a développé le Benlysta® dans le traitement du lupus. Souhaitons le même avenir à Neovacs qui capitalisera sur les résultats de la phase IIb en cours pour intéresser un partenaire industriel à ses travaux et signer, d'ici à 2014, un partenariat de codéveloppement sur au moins une de ses trois molécules en portefeuille.

Neovacs - Paris - 75

Banque
- Banque NSM Entreprises, Germain Pouillard

Conseiller juridique ; affaires courantes
- HBC Avocats, Jean-Luc Elhoueiss et Stéphanie Celle-Caillaud

Conseil juridique ; brevet – PI
- Cabinet Harlé et Phélip – Paris
- Cabinet Becker et Associés, Philippe Becker
- Cabinet ICOSA, Caroline de Mareüil-Villette – Paris
- Nony et associés, Claude Jupin – Paris

Commissaire aux comptes
- PriceWaterhouseCoopers, Pierre Riou

Expert-comptable
- Exponens, David Dana et Jacqueline Wolfovski

Communication ; relations presse
- Alize RP, Caroline Carmagnol
- New Cap, Pierre Laurent

Regard croisé sur Neovacs

Lionel Labourdette, analyste financier - BIL Finance

Un des atouts clés de Neovacs se situe dans l'innovation de rupture qu'elle a développée pour le traitement des maladies inflammatoires et auto-immunes. Cette dernière apporte une solution beaucoup plus souple, flexible et potentiellement efficace que l'arsenal thérapeutique d'anti-TNF α actuellement utilisé en routine pour ce type de pathologies, qui est particulièrement contraignant. Le principe même de vaccination, mis au point par Neovacs pour ses candidats médicaments, est beaucoup plus soft et contourne les problèmes de résistance acquise par les injections répétées d'anticorps. L'approche technologique est enfin très simple, sur le plan scientifique, ce qui en fait sa puissance. Pour une efficacité thérapeutique équivalente, voire meilleure que les traitements par les anti-TNF, Neovacs devrait bénéficier d'une excellente valorisation de sa technologie par les systèmes d'assurance maladie publics et privés. Le prix de revient des vaccins kinoïdes étant sensiblement inférieur à celui des anti-TNF, Neovacs offre ainsi une opportunité de création de valeur unique autour de ses produits.

Pour valider son approche, l'entreprise doit aujourd'hui trouver un premier partenaire industriel qui prendra en charge la suite des essais cliniques d'un des vaccins et en assurera à terme la commercialisation.

1 – Lire : « Neovacs vise 10 M€ via un placement privé » dans le n° 510 de Bf du 13/06/2011

Juliette Lemaignen

© Bf n°584 du 25/02/2013

Entreprises citées :

- sanofi-aventis
- GlaxoSmithKline
- Neovacs
- Galapagos
- Abbott
- OTC Asset Management
- Human Genome Sciences
- Truffle Capital
- Glenmark Pharmaceuticals
- BIL Finance

Acteurs :

- Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE
- Lionel Labourdette